

218C0352
FR0010795476-DIV04

7 février 2018

Début d'une période de préoffre (article 223-34 du règlement général)

A2MICILE EUROPE

(Alternext)

La société A2MICILE EUROPE a annoncé les caractéristiques d'un projet d'offre publique de retrait suivie d'un retrait obligatoire que la société VLC Holding envisage de déposer sur les titres de la société A2MICILE EUROPE¹.

Par conséquent, cette publication marque le début de la période de préoffre, pendant laquelle les dispositions relatives aux interventions (articles 231-38 à 231-43 du règlement général) et aux déclarations des opérations (articles 231-44 à 231-52 du règlement général) sur les titres A2MICILE EUROPE sont applicables.

¹ Cf. notamment communiqué diffusé, le 6 février 2018, par la société A2MICILE EUROPE.